



Futur acquereur peut il mettre question ordre du jour de l'ag?

Par **yannou**, le **23/02/2013** à **22:01**

bonjour

l'AG de copropriété se tiendra entre la signature de la promesse de vente et celle de la vente à un éventuel futur propriétaire

celui ci représentera le propriétaire (vendeur) à l'AG; il votera pour lui.

mais a t il le droit de voter selon son propre intérêt et non selon les consignes de son vendeur?

et de faire mettre à l'ordre du jour, et donc de faire voter, des questions relatives entre autres, à des travaux qu'il a l'intention de faire, attaquant les murs de refend de son éventuel futur appartement?

mille merci de votre réponse

bien à vous